

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 30 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Ont été adoptés au titre de ces mesures, les décrets portant :

- affectation de domaine au profit de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité ;
- augmentation du capital de la Société de Productions audiovisuelles par apport en nature du domaine objet du titre foncier 581 de Ouidah ;
- attributions, composition et fonctionnement de l'Autorité nationale de la Concurrence ;
- conditions et modalités d'octroi de bourses de vie pour la formation des meilleurs des lauréats aux examens du Certificat d'études primaires et du Brevet d'études du premier cycle dans les établissements privés d'enseignement secondaire de renommée internationale.

II- Communications

II-1. Mission de contrôle technique dans le cadre du projet de construction de l'échangeur du carrefour Védoko à Cotonou.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet en partenariat avec le Japon, un processus de sélection des entreprises a été engagé. Il a pris fin en juin 2025 par la signature du contrat avec celle qui est déclarée adjudicataire. Le démarrage effectif des travaux interviendra d'ici la fin de l'année après l'accomplissement de formalités administratives complémentaires.

A cet effet, le recrutement d'un bureau de contrôle technique s'avère indispensable pour s'assurer de la conformité de l'ouvrage aux prescriptions du cahier des charges.

Le Conseil a donc marqué son accord pour la contractualisation avec le bureau retenu, les ministres concernés étant instruits d'accomplir les diligences à cette fin.

II-2. Dédommagement foncier et accompagnement social des personnes affectées par la libération de la berge lagunaire Est de Cotonou.

A la suite de la libération et de l'assainissement du côté Ouest de la berge de la lagune, le Gouvernement a prévu de mener les mêmes opérations sur sa partie Est.

Aussi, plusieurs diligences ont-elles été accomplies, notamment l'organisation de plusieurs séances d'information et de sensibilisation avec les représentants des populations qui, conscients de l'état d'insalubrité des berges, ont adhéré à l'initiative de les assainir et en ont reconnu la pertinence.

En vue d'apprécier les mesures d'accompagnement à mettre en place au profit des personnes affectées, une mission d'évaluation foncière et immobilière du périmètre a été commanditée.

Elle a permis de dénombrer six cent trente-huit (638) constructions dont 88% sont de type précaire. Lesdites constructions servent non seulement de logement, mais aussi de lieu d'exercice de diverses activités à but lucratif, d'ateliers, d'entreposage de toutes sortes, etc.

Au total, les propriétés foncières recensées s'établissent à 200 parcelles dont 10 avec un titre foncier. Les personnes affectées comprennent celles dont la propriété est indiscutable, celles dont la présomption de propriété est vérifiable et celles ne disposant d'aucun titre.

En appréciant le rapport de la mission d'évaluation, le Conseil a autorisé le dédommagement ou l'accompagnement social selon le cas, au profit des personnes affectées, détentrices d'un titre foncier.

II-3. Mission de maîtrise d'œuvre complète relative au projet de construction de deux (2) complexes hôteliers et balnéaires à Akpakpa, dans la commune de Cotonou.

Pour ce projet, il est prévu d'une part, un hôtel 4 étoiles ROTANA HOTELS RESORTS sur une superficie de 8.6 ha.

Le complexe comprendra 102 chambres, 6 villas, des installations sportives, des SPA, des restaurants offrant des options culinaires variées, des piscines, des salles de conférence, etc.

Il sera érigé d'autre part, un hôtel 3 étoiles EDGE by ROTANA sur une superficie de 5.4 ha, composé de 80 chambres, de piscines, d'installations de sports, de restaurants, de SPA, de galeries, de salles de réunions, etc.

En vue de leur réalisation dans un délai de 30 mois, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec un cabinet réputé pour la mission de maîtrise d'œuvre complète. Celle-ci intègre les études et les travaux. Les ministres chargés du dossier veilleront à la bonne conduite du projet.

II-4. Prise en charge par le Gouvernement de la formation de deux étudiants admis à l'Ecole polytechnique de Paris (France).

Une bourse d'étude pour le cycle d'ingénieur est accordée à ces deux étudiants et s'inscrit dans le cadre de l'encouragement de l'excellence en général et de la formation des professionnels d'élite en particulier. Les intéressés, à la fin de leurs études, pourront contribuer efficacement aux efforts de développement du pays dans le domaine de l'aéronautique notamment.

Le Gouvernement saisit cette occasion pour encourager les jeunes apprenants de nos collèges et universités à s'investir davantage pour leur développement personnel et partant pour renforcer le vivier de ressources humaines de qualité dont notre pays a besoin dans sa marche inexorable vers le progrès.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Il a été autorisé sous cette rubrique, l'organisation :

- du troisième congrès de la Société béninoise de Neurologie, du 6 au 8 août 2025 à Cotonou ; ainsi que la participation du Bénin
- au 75^{ème} comité régional de l'OMS pour l'Afrique du 25 au 28 août 2025, à Lusaka en Zambie ; puis

- à la 47^{ème} session des Comités consultatifs interafricains et au 22^{ème} concours d'agrégation des Sciences juridiques, politiques, économiques et de Gestion, du 10 au 21 novembre 2025, à Dakar, au Sénégal.

Fait à Cotonou, le 30 juillet 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.